

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution du marché " Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais"

Décision D-2026- 029

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert et des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique relatifs aux marchés à tranches ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 1er octobre 2025 (Profil acheteur, BOAMP et JOUE);

Vu l'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que le marché est conclu pour une durée maximale de 7 ans et 3 mois (5 ans et 3 mois et 1 an reconductible 2 fois) ;

Considérant que la concurrence a correctement joué pour les lots 1 et 2 ;

PREAMBULE

À la suite de l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2025 26 AOO, passé en procédure formalisée, concernant les prestations de « Collecte des déchets ménagers et assimilés et lavage des contenants d'apport volontaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais » :

Pour le lot 1 : 7 plis ont été reçus puis analysés

Pour le lot 2 : 3 plis ont été reçus puis analysés

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer l'accord-cadre n° 2025 26 AOO, relatif aux prestations de Collecte des déchets ménagers et assimilés et lavage des contenants d'apport volontaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais » comme suit :

Lots	Attributaire	Montant estimatif
LOT 1 Collecte des ordures ménagères résiduelles et des multimatériaux en porte à porte	URBASER ENVIRONNEMENT SAS 1140 avenue Albert Einstein BP 51 34935 MONTPELLIER CEDEX 9 SIRET : 484 595 574 00027	Tranche ferme : 9 120 295.51 € HT Soit 10 063 339.04 € TTC Tranche optionnelle : 81 321.84 € HT Soit 97 586.21 € TTC
LOT 2 Lavage des colonnes d'apport volontaire des flux ordures ménagères résiduelles, multimatériaux et verre sur la totalité du territoire	URBASER ENVIRONNEMENT SAS 1140 avenue Albert Einstein BP 51 34935 MONTPELLIER CEDEX 9 SIRET : 484 595 574 00027	Tranche ferme : 493 407.21 € HT Soit 540 548.48 € TTC

Ce marché ne comprend pas de montant maximum mais s'agissant d'un marché à prix unitaire, il sera fait application du bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses sur le budget concerné.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **10 FEV. 2026**

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
Le.....10. FEV. 2026.....
et publication ou notification
du.....10. FEV. 2026.....
Le Président